ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 1/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACTEMIA - BIO LIQ®

Code du produit : 1927

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Formulation liquide contenant un mélange de microorganismes et d'enzymes utilisée pour l'entretien et le débouchage des canalisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: HYDRACHM.

Adresse: ROUTE DE SAINT POIX.35370.LE PERTRE.FRANCE. Téléphone: +33.(0)2.99.96.80.08. Fax: +33.(0)2.99.96.82.00.

reglementation@hydrachim.fr

www.hydrachim.fr FABRICANT

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59..

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net..

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Composition:			
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0937	GHS07		2.5 <= x % < 10
CAS: 68584-22-5	Wng		
EC: 271-528-9	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119492632-34-XXXX			
SODIUM DODECYL BENZENE SULFONATE			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (26/02/2019)

HYDRACHM

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 2/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

INDEX: 601-029-00-7	GHS02, GHS07, GHS09 [1] 0 <= x %		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 5989-27-5	Wng		
EC: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226		
	Skin Irrit. 2, H315		
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
INDEX: 613-088-00-6	GHS05, GHS07, GHS09 0 <= x %		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 2634-33-5	Dgr		
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Irrit. 2, H315		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Eye Dam. 1, H318		
	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon doux pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation consulter un médecin. Les microorganismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Ne pas faire vomir ni boire. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des irritations de la peau et des yeux.Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- dioxyde de carbone (CO2)
- eau
- poudres

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 3/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Aucun. Les rejets peu importants ne devrait pas poser de problème sur l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

La substance doit être manipulée selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la réglementation locale afin de limiter toute exposition inutile.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

 $Eviter \ les \ temp\'eratures \ inf\'erieures \ \grave{a} \ 0^{\circ}C \ et \ sup\'erieures \ \grave{a} \ 45^{\circ}C \ pour \ pr\'eserver \ la \ stabilit\'e \ biologique \ de \ la \ pr\'eparation$

Stockage

Stockage dans son emballage d'origine, bien fermé, à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018) :

		100 / 00, =// 01/ =	.010) .	
CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
5989-27-5		5 ppm		4(II)
		28 mg/m ³		

- Suisse (SUVAPRO 2017):

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 4/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

5989-27-5	7 ppm	14 ppm	S SSC
	40 mg/m ³	80 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Pas de besoins spécifiques de ventilation. Cependant si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produits en suspension en dessous d'un seuil acceptable - en fonction des informations disponibles et en l'absence de limite d'exposition professionnelle - l'utilisation d'un Equipement de Protection Respiratoire conformément à la norme EN405 FFA1P1est recommandée.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur : Verte
Odeur : Orange

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: 5.65 +/- 1.65.

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 1,01 g/cm3 +/- 0.01

Hydrosolubilité: Soluble.

Point/intervalle de fusion: Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non concerné.

Point/intervalle de décomposition: Non concerné.

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 5/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

Variations excessives de températures (en dessous de 0°C et au dessus de 45°C)

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins qui risquent de neutraliser l'activité des cultures biologiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Lipase

$Substance(s)\ d\'{e}crite(s)\ dans\ une\ fiche\ toxicologique\ de\ l'INRS\ (Institut\ National\ de\ Recherche\ et\ de\ S\'{e}curit\'{e}):$

- Dipentène (CAS 138-86-3): Voir la fiche toxicologique n° 227.
- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.
- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Cette préparation à une forte solubilité dans l'eau et une faible tension de vapeur c'est pourquoi la préparation se dispersera dans tous les milieux aqueux.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (26/02/2019)

HYDRACHM

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 6/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

_

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse selon la directive du Conseil 2000/54/CE sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition a des agents biologiques au travail. Selon cette même directive, tous les microorganismes entrant dans la composition de cette préparation appartiennent au groupe 1,c'est-à-dire qu'ils ne sont pas susceptible de provoquer une maladie chez l'homme Classification microbiologique:

Classification microbiologique:

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- enzymes
- agents conservateurs
- $\hbox{- fragrances allergisantes}:$

(r)-p-mentha-1,8-diene

benzisothiazolinone

- -Fragances allergisantes:
- (r)-p-mentha-1,8-diene (limonene)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (26/02/2019)

HYDRACHM

ACTEMIA - BIO LIQ® - 1927

Date: 26/02/2019 Page 7/7

Révision: N°12 (26/02/2019)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.